

A LA MÉMOIRE
DE
CHARLES GILL

*Tous les deux, nous aimions les arbres vénérables
Qui, sur notre montagne, élèvent leur beauté ;
Mais, toi, tu les peignais avec fidélité :
Ormes, saules, bouleaux, peupliers, pins, érables.*

*Ton fin pinceau traçait les branches admirables,
Tu saisissais la forme en sa diversité,
Tu mariais la grâce avec la majesté
Et tu savais capter les couleurs innombrables.*

*Et maintenant, mon vieil ami, tu dors en paix
Tout près des troncs rugueux et des rameaux épais
Dont, avec tant d'amour, tu fixais la mémoire...*

*Dors !... Le mont familier jamais ne t'oubliera !
Quand, dans les cœurs humains, ton nom s'effacera,
Lui, par ses grandes voix, rappellera ta gloire !*

Albert LOZEAU.

LE DOCTEUR JACQUES LABRIE

« C'est en montrant ce qu'ont été nos ancêtres, que l'on peut inspirer à la génération présente, comme à celles qui la suivront, le désir de les imiter dans tout ce qu'ils ont fait de bon et de remarquable. ¹ » L'idée n'est pas neuve, ni l'expression. Ce qui fait honneur au docteur Jacques Labrie, c'est de s'être fait mourir à tâcher de donner aux Canadiens de son temps la leçon qu'il y énonce. Sa vie tient entre les dates rapprochées de 1784 et 1831. Nous n'avons de lui qu'une brochure signée, de quatre-vingts pages, sur les *Premiers rudiments de la Constitution britannique* ; encore n'est-ce qu'une traduction libre de l'ouvrage *The fool of quality*, d'un certain Brooke, augmentée de quelques pages, à la vérité substantielles, de la plume du traducteur. Les articles qu'il a écrits au *Courrier de Québec*, de janvier à juin 1807, ne sont pas signés mais son biographe, l'abbé Auguste Gosselin, n'hésite pas à lui en attribuer qui contiennent les idées de ce publiciste des temps héroïques. A sa mort, il laissait en manuscrit une *Histoire du Canada* qui devait remplir trois ou quatre volumes in-octavo. Elle a péri tout entière à Saint-Benoît dans l'incendie allumé par les Anglais, en 1838. Pour le dire en passant, quelqu'un qui voudrait écrire un livre attristant, pourrait se contenter de dresser la liste rouge des œuvres d'art et des monuments historiques de toute sorte que des incendies

¹ Lettre du docteur Jacques Labrie à M. Bibaud, mars 1827. *Mémoires de la Société historique de Montréal*, 5e livraison, page 24.

chroniques ont anéantis dans notre pays, simplifiant d'autant la tâche sinistre des démolisseurs.

Restent, aux archives du séminaire de Québec, quelques-unes de ses lettres à des contemporains de marque. Les *Mémoires de la Société historique de Montréal* (5e livraison) en contiennent deux, adressées à M. Bibaud, et l'abbé Gosselin cite d'autres lettres, des fragments que nous utiliserons ici.¹ C'est tout. Il est mort pauvre, à 47 ans, père d'une dizaine d'enfants qui avaient multiplié ses deuils en mourant presque tous jeunes. L'aînée, veuve du docteur Chénier, dut se soumettre à l'épreuve d'un examen pour brevet d'institutrice, afin de gagner son pain.

C'est une vie où tout, âge et œuvre, apparaît irrémédiablement inachevé. Et malgré cela, plutôt pour cela, l'*Action française* range bravement Jacques Labrie parmi ceux qui, le long de notre vie nationale, « ont posé des pierres d'attente en songeant au lendemain ». Encourageons-nous-en. L'oubli lamentable où croulèrent parfois des vies brisées sous le poids même du devoir, ne sera plus autant offert en scandale à la faiblesse de nos jeunes gens.

« Figure distinguée, encadrée de beaux cheveux, aux traits fins et délicats, à l'œil vif et intelligent, au sourire bienveillant sur les lèvres » : tel est le portrait que l'abbé Auguste Gosselin a vu de son grand-oncle maternel, le docteur Jacques Labrie, dans la grand'chambre de la maison paternelle de ce patriote, à la rivière Boyer, sur le chemin qui mène de Saint-Charles de Bellechasse à Beaumont (*Ouv. cité*, p. 31). Le *Bulletin des Recherches historiques*, à la page 50 du volume VIII, contient ce portrait en vignette. Ajoutons, pour situer le modèle dans son époque, qu'il

¹ *Le docteur Jacques Labrie*, par l'abbé Auguste Gosselin, Québec, 1907. Vol. de 244 pages in-12.

paraît y avoir la trentaine, qu'il a le costume empire, veston sanglé, cravate touffue, collet et faux-col haut montés, cheveux soigneusement négligés, comme on les portait dans les deux mondes au temps du romantisme naissant. L'œil porte au loin, franc, méditatif et doux.

La physionomie de cet ancêtre intellectuel déjà lointain nous aide à deviner la direction de sa vie. C'est une belle ligne droite. Quelques idées limpides, désintéressées, généreuses, à la française, en font la trame. Il n'y a pas une heure oisive. Il naît une vingtaine d'années après la conquête, comme Philippe Aubert de Gaspé. Il grandit dans un coin de pays où la main du vainqueur a pesé lourdement, pour s'adoucir ensuite, sous Carleton, pas assez toutefois pour enlever des cœurs toute amertume. En 1827, il estimera que ceux qui, en 1775, prirent les armes contre le gouvernement, furent moins nombreux « qu'ils eussent dû être si l'on considère la manière dont ils avaient été traités. *L'Acte de Québec*, qui réparait en partie le mal, ne leur était pas, ni ne pouvait pas leur être encore connu ». ¹ Il a, tout jeune, entendu raconter l'histoire des excommuniés de 1775. Quelques-uns, à Saint-Michel de Bellechasse, moururent révoltés. On les a lugubrement enterrés sur le bord des routes, privés des bénédictions de l'Église.

Il faut penser à tout cela pour se représenter le travail qui doit se faire dans les esprits du temps. La situation de nos pères n'est pas simple, la nôtre non plus, d'ailleurs. L'angoisse poétique du vieux soldat de Carillon :

Dis-moi, mon fils, ne paraissent-ils pas ?

a dû s'exprimer chez nos gens d'une façon plus pratique et non moins aiguë. Enfin, faut-il se consumer en regrets

¹ Lettre du 27 avril à Jacques Viger, citée par l'abbé Gosselin, p. 223.

pour la domination française perdue? Ne ferait-on pas bien d'ouvrir les voiles au vent de liberté qui souffle du sud? Ou bien enfin, pourquoi ne pas tâcher d'utiliser le titre de sujet britannique avec ce que la logique française en peut extraire d'avantageux?

La première influence qui agit sur l'esprit du jeune Labrie est celle du curé Sarault. Sa paroisse, pourtant limitrophe de Saint-Michel, n'a pas connu d'excommuniés. Instruit, discret, prudent et ferme, il a contenu ses fidèles dans les limites posées par Mgr Briand. Quand Jacques Labrie entre au séminaire de Québec, vers 1798, à 14 ans, il apporte, avec l'instruction élémentaire, ce que l'on pense dans son milieu, ce que l'influence du clergé a inculqué dans l'âme populaire. Voici en substance.

L'allégeance britannique nous lie en conscience jusqu'à ce qu'un accord mutuel et pacifique nous ait relevés des serments de la capitulation. Rien pourtant, sous cette tutelle, ne nous empêche de rester tout bonnement nous-mêmes, catholiques et français. Toute situation où l'on est sans sa faute, est bonne : c'est Dieu qui y a vu.

L'*Acte de Québec*, concédé de peur ou non en 1774, élargi en 1784 par le privilège de l'habeas corpus, et en 1785 par celui des procès devant jury, nous a apporté l'essentiel de la liberté civile avec la survivance de nos lois françaises. La liberté religieuse s'en vient. Elle a des garanties dans le même document. D'autres tractations devront vaincre le préjugé anglican et obtenir à l'Église une existence légale, par la reconnaissance donnée à sa hiérarchie comme à son droit de posséder. Reste la liberté politique.

Le régime français ne nous y a pas habitués. L'acceptation du régime américain serait le saut dans l'inconnu, sinon pis : les démocraties ont bien leur façon de tyranniser.

A tout prendre, mieux vaut dépendre d'une démocratie lointaine, occupée de ses intérêts, que d'un congrès tout proche, plus porté à vouloir tout assimiler à la majorité primitive qu'il incarne. On n'a pas si tôt oublié le ton rogue de ses déclamations de 1775 contre le papisme. Et puis, la constitution de 1791 est un progrès, elle achemine notre peuple vers la conquête de la liberté politique, moins urgente en somme que les deux autres. Laissons à l'intelligence française le temps de prendre connaissance de la constitution britannique. Elle y projettera des lumières encore insoupçonnées du *Family compact*. La logique latine déduira, des principes de cette merveilleuse charte, d'humaines applications auxquelles l'obstination britannique ne pourra pas finalement se dérober.

Voilà, sauf erreur, ce qu'a pensé Mgr Briand. C'est, à n'en pas douter, le sentiment de Mgr Plessis. Tout indique que l'on ne raisonne pas autrement au séminaire de Québec, où Jacques Labrie connaît des maîtres comme messieurs Antoine Bédard et Jérôme Demers, des condisciples comme Louis-Joseph Papineau, Philippe Aubert de Gaspé, Louis Plamondon, Pierre-Flavien Turgeon. Il ne connaîtra que plus tard Denis-Benjamin Viger, plus âgé de dix ans, et Antoine-Norbert Morin, plus jeune d'autant; mais des affinités électives auront vite fait de rapprocher ces âmes distinguées.

Puisque nous en sommes à tenter de nous reconstituer la pensée de nos devanciers d'un siècle, il peut être bon d'ouvrir une parenthèse sur leur façon de poser le problème de nos relations avec l'Angleterre et avec la France. Ils ont pris leur parti de garder à l'âme canadienne les traits essentiels de l'âme française : respect de la famille basé sur la loi chrétienne; fidélité aux traditions de la paroisse, cette autre famille, image agrandie de la première; respect des

lois, mais sans superstition étatiste : la famille est antérieure à l'État, et c'est pourquoi il ne faut pas laisser périmer les lois civiles françaises qui sauvegardent la gestion et la paisible transmission de l'héritage domestique; respect à l'école et aux institutions destinées à compléter l'œuvre de la famille; prudente réserve vis-à-vis des créations fastueuses, institution royale ou université mixte, dont l'œuvre serait le sabotage méthodique des petits cerveaux français et catholiques; clarté et franchise dans la pensée, avec l'horreur des équivoques et de l'illogisme protestant, cette vague de l'esprit poussif des Allemands qui a inondé la pensée et la langue anglaises,¹ avant d'embrouiller la langue des Français du XVIIIe siècle, même de ceux qui ont le style le plus clair : *formam habe sanorum verborum*; respect donc à la culture française par les études gréco-latines qu'elle suppose, et par la pénétration de la pensée catholique, sans laquelle on ne saurait expliquer le meilleur de la littérature française et son caractère humain, universel, proprement classique.

Tels sont les traits essentiels de l'âme française. Il y a la part des accidents. C'en est un pour elle d'osciller en Europe, depuis 1789, entre les dogmes de la déclaration des droits de l'homme et la soumission servile au génie militaire de Napoléon. « Jamais le plus absolu des rois de France n'exerça une autorité aussi arbitraire que celle qu'exerce le parvenu corse ». ² Nos pères demandent la permission de ne pas suivre ces fluctuations. C'est un autre accident qui leur fait une situation politique toute nouvelle. On a bien soutenu « qu'avant la Révolution, la France avait une

¹ Newman a dit plus tard de la littérature classique anglaise tout entière : *It not only needs to be expurgated, it must be exorcised.*

² Article du *Courrier de Québec* (1807), attribué au docteur Labrie par son biographe, ouv. cité, p. 102.

constitution, mais cette prétention est l'œuvre inutile d'un romancier, panégyriste du vieux régime français. »¹ Ils n'avaient rien fait pour se soustraire aux lisières de ce régime. Ils acceptèrent la situation qui leur fut faite par la force majeure, par l'abandon de la mère-patrie distraite ailleurs, et beaucoup par un dessein déjà manifeste de la Providence sur eux.

Ils ne veulent rien oublier de ce qu'ils doivent à la France. Ils se souviennent. Mais ils se croient autorisés, sinon à perdre de vue la fortune politique de la France, du moins à s'intéresser d'abord aux choses de chez eux, en appliquant aux problèmes qui les sollicitent, une âme nationale qui n'est point passée par les mauvais rêves de 1793.

Ils ne peuvent pas négliger la situation matérielle de leur pays. Sans être encore surtout une question économique, la question nationale dépend largement de leur prospérité. Il faut vivre, pour que survive leur pensée. Or, « qu'est devenu le Canada sous un gouvernement si différent de celui auquel il obéissait sous la domination de la France? La population, que les combats y avaient diminuée, s'est accrue... On l'estime à trois cent mille... C'est la paix qui a produit cet heureux événement. En changeant de domination, le Canadien a oublié ses anciens penchants », — éléments psychologiques susceptibles d'une évolution légitime — « les exercices de la guerre, qu'il ne faisait plus, ne lui ont plus semblé mériter son attention; les ressources précaires de la chasse ont été laissées de côté, et l'agriculture qui s'est élevée sur leurs ruines a fait des progrès... L'aisance s'est accrue, et le pays a pu exporter

¹ *Premiers rudiments de la Constitution britannique*, par Jacques Labrie, M.P.P. Introduction, p. VII. L'auteur dénonce ainsi une brochure publiée en 1827 sur la constitution et signée C. D'E.

plusieurs des articles qu'il était obligé de faire venir des marchés étrangers, sous l'ancien régime. . »¹

Au reste, ils sont une colonie, en attendant mieux. Ils se souviennent toutefois que cette colonie, dès 1650, a déjà pris l'initiative d'envoyer proposer à Boston une alliance offensive et défensive entre colonies, avec cette entente qu'elles garderaient la paix même si les deux mères-patries allaient encore se quereller pour des questions européennes. Le fait qu'on a rebuté dans le temps leurs envoyés, ne les empêche pas de penser que leur devoir a toujours été de travailler au bien de leur pays avant tout autre. Ils avaient des traditions politiques avant que d'avoir un parlement où elles se donneraient des formules.

Ils ont hésité en 1775. Tenus en tutelle, ils estimaient n'être pas partie dans le conflit qui divisait les Anglais des deux mondes. De par la constitution de 1791, ils sont sortis de la condition de mineurs; on ne semble plus vouloir les traiter autant en étrangers dans leur pays : ils n'hésiteront pas à en défendre la possession contre un agresseur, d'où qu'il vienne. « Ils deviennent sujets du roi, a prononcé Amherst, c'est-à-dire qu'ils partageront le sort des autres et qu'ils serviront comme eux quand le bien de la colonie pourra le requérir. »²

C'est un autre accident pour leurs âmes françaises, que d'être en contact avec la langue anglaise. Ils l'apprendront pour ce qu'exigent leurs relations avec l'élément anglais, nouveau venu. Ils se réservent de penser d'abord

¹ Article du premier numéro du *Courrier de Québec* (janvier 1807), cité par l'abbé Gosselin (ouv. cité p. 95), qui attribue cet article à J. Labrie.

² Lettre de Jacques Labrie à M. Bibaud (1827). *Mémoires de la Société historique de Montréal*, 5e livraison, p. 75. Jacques Labrie, fidèle à ses principes, servit pendant la guerre de 1812, comme médecin du second bataillon de milice.

en leur langue. Le jour où, par une aberration servile, ils croiraient se grandir en adoptant, comme langue unique, celle des vainqueurs, ils seraient dignes de la servitude intellectuelle où ils tomberaient. D'ailleurs, le premier gouverneur n'a pas « prétendu faire à l'ordre de choses établi avant la conquête d'autres changements que ceux que requerraient les circonstances... De fait, il ne pouvait pas faire davantage; car de tous les principes qui servent de règle à la conduite des nations civilisées, il n'en est point de plus universellement respecté que celui qui prescrit de laisser à un peuple conquis *ses lois et ses institutions locales* « — il n'en est pas de plus chère que la langue avec la religion — » et de se contenter de son allégeance. Que de flots de sang ont arrosé les plaines de l'Irlande, parce qu'on a adhéré à des principes différents. Elle est peut-être pour toujours destinée à languir dans la misère et l'anarchie qu'y entretient la mise en pratique de principes, aussi erronés qu'ils sont inhumains et se ressentent des temps de barbarie où ils ont pris naissance. »¹

On ne risque rien en affirmant que cet ensemble d'idées a été inculqué par ses professeurs à Jacques Labrie et à la pléiade d'esprits distingués qui l'entourent au temps de ses études.

Frédéric Le Play a écrit de nous : « Aucun peuple n'a mieux mis en lumière par sa propre histoire les forces incomparables que l'humanité trouve dans le catholicisme quand celui-ci dispose de clercs pauvres et dévoués à leur mission... Au milieu des souffrances provenant de la guerre, des épidémies, des famines, des désordres atmosphériques, puis de l'abandon de la mère-patrie, les clercs ont constamment soutenu les courages et *conservé l'esprit national*.

¹ Lettre de J. Labrie à M. Bibaud, mars 1827. *Mémoires de la Société historique de Montréal*, 5e liv. pp. 26 et 27.

Quand sont venus de meilleurs jours, sous la domination britannique, ce sont également les clercs qui ont *lié indissolublement à la langue française l'enseignement de la religion, la culture des arts, des sciences et des lettres.* »¹

Cet éloge servira ici à expliquer un fait important : l'emprise gardée par notre clergé sur le peuple et sur les classes dirigeantes, en dépit du terrible vent d'impiété qui traverse notre province au moment où Jacques Labrie fait ses études.

Voltaire circule sous le manteau. Il s'étale dans des bibliothèques privées. Raynal est pris au sérieux. Garneau plus tard n'aura pas réussi à secouer ce fétiche. Dès 1794, Mgr Hubert se plaint des progrès de l'immoralité dans les villes et s'en prend à la lecture des mauvais livres, à l'abord des vaisseaux étrangers, à la résidence d'une garnison nombreuse.

Louis-Joseph Papineau semble avoir été déiste à vingt ans. Denis-Benjamin Viger, qui avait étudié à Montréal, avouera plus tard avoir eu à lutter dans sa jeunesse contre l'incrédulité et l'immoralité, répandue surtout au sommet de la société. (L'abbé Aug. Gosselin, *ouv. cité*). Il est bon de songer à ces faits pénibles pour comprendre, sans en être choqué, que le clergé d'alors parle d'un ton un peu dégagé de l'ancien régime et des importations littéraires qui ont suivi le traité de Versailles.

Le clergé accepte la situation faite à la nation; il la console, non sans de bons motifs, de ce qu'elle a perdu. Puis, il lui ouvre la perspective sur ce que contient en puissance la constitution britannique appliquée au Canada. Il est bien difficile de soutenir que tout cela n'est pas le bon sens même.

¹ Frédéric Le Play, *Organisation du travail* (1872).

On peut dire que c'est le moment où notre esprit public prend conscience des nouvelles tâches qui s'offrent à lui. Voici que des tribunes surgissent où les laïques vont parler. Le droit d'assemblée est promulgué avec la liberté de la presse, cette arme à deux tranchants. Qui dira que nos laïques, quand ils élèvent la voix dans le *Canadien* (1806), dans le *Courrier de Québec* (1807), ne partagent pas la pensée même des prêtres qui leur ont donné l'éducation ? Voltaire a beau circuler, son cynisme n'a pas détruit chez les nôtres l'union sacrée du patriotisme et de la religion. Nous sommes sauvés !

Le grand patriote Papineau est personnellement incroyant : il reste quand même respectueux de la foi des siens. Quelqu'un finira peut-être par éclaircir, d'après sa correspondance encore inédite, le mystère de cette incroyance. Si cette étude attachante se fait, enfin, on y verra que le respect pour l'Église et sa mission sociale reste chez Papineau une marque de haute intelligence, de patriotisme sensé, et un bel hommage de son âme à la valeur intellectuelle et morale des éducateurs qui furent ses maîtres.

Ce qui ne fait pas de doute, c'est que le docteur Jacques Labrie apporte à la vie publique une foi intacte. Papineau, à force d'intelligence, devra contenir, dans le secret de son âme ardente, une incroyance qu'il ne peut pas souhaiter voir se répandre chez les nôtres. Labrie ne connaît pas ce douloureux dualisme, qui impose une immense et respectueuse commisération à nous tous, chez qui la foi n'a pas connu d'éclipses.

Et c'est pourquoi, dès le début de sa vie publique, Labrie se livre à une besogne de portée sociale. Il s'y met bien avant de songer à faire de la politique, tandis que Papineau, sachant que toute question sociale est avant tout une question religieuse, ne se voit pas d'autre théâtre,

dès sa jeunesse, que le terrain toujours plus vague de la politique. Il est regrettable que son exemple, dû à des circonstances exceptionnelles, ait créé chez les jeunes gens de notre race une sorte de tradition qui dure peut-être trop.

Ce qui presse, pour Labrie, c'est la tâche positive d'aider le clergé à instruire le peuple de ses devoirs. C'est de lui fournir le moyen de les remplir. Lui suggérer un prudent triage dans ce qui vient du pays de ses pères, lui donner à lire quelque chose qui soit dans le sens de ses destinées, voilà la meilleure façon d'enrayer les ravages des mauvais livres venus d'ailleurs. Améliorer son sort économique, relever son niveau intellectuel par les écoles, ce sera le mieux l'aider à donner toute sa valeur dans le monde politique. Ceci suppose cela, mais ne saurait le devancer.

Il étudie la médecine chez le docteur Blanchet qui, après trois ans de journalisme au *Canadien*, avec Pierre Bédard et Taschereau, aura les honneurs de la prison sous Craig.

Sans tarder, Labrie fonde lui-même, avec F. Perreault et Louis Plamondon, le *Courrier de Québec*. On peut discuter l'opportunité de cette création. Elle divise les forces dès le début. Il y a des nuances dans ces esprits. Labrie a déjà du goût pour le calme des discussions qui conviennent à son futur métier d'historien. Pour lui la constitution est une admirable machine. Il n'est que de s'en bien servir. Pas de violences. Il faut accepter ce qu'on nous cède, pour continuer à réclamer « par séries ». On n'ose pas risquer à son sujet le mot *opportunisme* qui a couvert de si discutables programmes. En 1831, à la veille de mourir, il accepte en principe la réserve de la liste civile prise sur le budget, sans contrôle de la chambre. C'est se séparer de Papineau. On sent qu'il y a parenté d'esprit

entre lui et D.-B. Viger. Eût-il approuvé l'esprit de conciliation de ce dernier jusqu'à le féliciter de son attitude sous Metcalfe? On peut en douter.

Dans le courant qu'alimente le *Courrier de Québec*, les idées se pressent moins violentes qu'au *Canadien*. Elles sont plutôt parallèles que divergentes. A distance, ces nuances ne nous semblent pas un mal. La sympathie des tempéraments groupe les hommes autour de chefs qui servent une même cause avec une sincérité égale et d'inégales ardeurs. Le tort des modérés en l'espèce est souvent de mettre de la violence à blâmer les violents, de se tailler une réputation de largeur d'idées à même le manteau des leurs, sans grand profit pour la cause commune... Jacques Labrie ne donne pas dans ce travers. Dans sa galerie historique, M. Dionne le range à côté de Pierre Bédard parmi les défenseurs des libertés constitutionnelles, mais il lui trouve moins de caractère.¹ Le mot est probablement juste : le docteur Labrie l'eût accepté doucement et se serait remis à travailler.

La fondation du *Courrier* ne paraît pas avoir autrement brouillé le docteur Blanchet et son élève. On pense que ce maître généreux fournit au jeune Labrie les ressources d'un voyage d'études médicales dans la capitale de l'Écosse.²

L'étudiant n'a eu que le temps de mettre en marche le journal. Il revient d'Édimbourg un an après. Le gagne-pain l'oblige au souci de sa profession. Sa santé un peu frêle lui fait choisir, après un court essai à Montréal, le village de Saint-Eustache (1809). Là commence pour lui une vie excessivement prise, une vie de *Médecin de campagne*, où le travail social occupe autant de place que dans le

¹ *Pierre Bédard et ses fils*, p. 78.

² Abbé Gosselin, ouv. cité, p. 108.

récit de Balzac, avec, en plus, beaucoup d'œuvres de charité et d'éducation chrétiennes dans l'esprit qui les anime. Déjà absorbé par sa profession, il subit l'assaut des clients qui recourent à son équité dans leurs différends. Il vit avec économie « pour appliquer ses épargnes à l'ouverture des chemins de colonisation et au secours des pauvres ». ¹ Il établit dans la paroisse « deux écoles supérieures, l'une pour les garçons, tenue par M. Rochon, l'autre pour les filles. » ² Cette dernière est une école normale. Choix des sites, embellissement, confort, programme d'études, tout y répondrait aux plus modernes exigences. Le clergé, qui se charge d'ordinaire de ces initiatives, sait qu'elles sont peu payantes. Il faut savoir, en outre, que le docteur Labrie voit à rédiger des manuels d'histoire du Canada et de géographie. Il prépare des scènes, des drames destinés à intéresser le public aux séances de fin d'année qui deviennent un événement dans la région. Et cependant ce médecin, que l'on consulte de loin, tient sur le métier une *Histoire du Canada* qui remplirait trois ou quatre volumes.

En 1829, en pleine fièvre de travail, il lance le programme d'une revue, *Le coin du feu*, journal politique, industriel, religieux et littéraire, qu'il rédigera avec A.-N. Morin. Le projet est arrêté par la transformation de la *Bibliothèque canadienne* de M. Bibaud.

Si paradoxal que cela paraisse, souvent, pour qu'une besogne soit bien faite, il faut la confier d'urgence à qui a déjà trop à faire. En tout cas il arrive au peuple de juger ainsi. Le comté des Deux-Montagnes (York) confie donc à ce laborieux docteur Labrie un mandat de député. Or, 1827, c'est l'année de la crise provoquée par Dalhousie.

¹ Éloge de J. Labrie à la Chambre, par M. Tessier (1831).

² Le docteur Meilleur, *Mémorial de l'éducation*.

Le nouveau député est préparé. Il publie justement *Les premiers rudiments de la Constitution britannique*, « ouvrage utile à toute sorte de personnes, et principalement destiné à l'instruction politique de la jeunesse canadienne » : c'est une partie du titre de sa brochure.

La question aiguë, c'est celle des subsides. Par derrière, il y a celle du Conseil législatif, dont on dénoncera bientôt sans douceur « les vieillards malfaisants ». Plus haut encore, il y a celle de la responsabilité des ministres qui tiennent l'oreille du gouverneur, l'indisposent contre la Chambre et le précipitent, au péril de sa dignité et de la paix, dans les petitesse de la cabale électorale. Là est le nœud de la question. Jacques Labrie l'a-t-il bien saisi ? Pense-t-il, comme les auteurs des 92 résolutions plus tard, que tout le mal est dans la composition du Conseil législatif, et le remède, dans le système électif appliqué à ce corps ? Ce n'est pas tout à fait sa thèse.

Il met le doigt sur le vice constitutionnel du régime : « C'est à cette époque reculée (1791), à celle qui a vu former le premier conseil, qu'il faut rapporter la *réunion des pouvoirs exécutif et législatif*, par celle des personnes qui en étaient revêtues et qui les exerçaient simultanément toutes pour le mieux, souvent pour le mal de la colonie. »¹

A-t-il vu plus outre ? A-t-il compris, ce qu'aucun Anglais du pays ne semblait soupçonner, ce que *Downing Street* s'obstinait à ne pas comprendre, que le vrai mal tenait à ce que le gouverneur n'avait pas de conseillers exécutifs ou de ministres responsables à la Chambre et, par là, au peuple ?

Dans son opuscule, il rappelle la décision du roi Georges IV, que « les gouverneurs sont responsables de

¹ *Les premiers rudiments*, p. 43.

leur conduite ». Il la croit constitutionnelle, il y trouve l'avantage de nous permettre « de diriger tout le poids de la critique contre l'administration du gouverneur », et le désavantage « d'enhardir ses conseillers à être moins circonspects, et à le précipiter dans *des excès criminels dont tout l'odieux retombe sur lui, et non sur eux, les vrais coupables.* » Il conclut : « Par les dictées du bon sens, ces conseillers doivent être responsables du mal qu'ils font faire, autant de fois qu'on pourra prouver de leur part une participation active dans les délibérations qui l'ont causé ».

Il faut laisser à Pierre Bédard le mérite entier d'avoir formulé avec précision, dès 1810, toute la doctrine de la responsabilité ministérielle et d'avoir pour cela tâté du cachot. Ces principes ne devaient triompher que plus tard, grâce à l'énergie de La Fontaine, annulant du coup la question des subsides et les pires méfaits de l'Union.

Labrie semble croire, en 1827, qu'il faudrait commencer par réformer le Conseil législatif, en quoi il partage l'opinion de Papineau. Mais son projet de réforme est moins radical. Il suffirait que la couronne n'appelât à ce sénat canadien que des hommes indépendants de fortune. Ils y siègeraient pour l'honneur et sans emplois lucratifs. Le sens de leur dignité et l'amour instinctif de l'ordre suffiraient à inspirer à ces bourgeois cossus des conseils sages. Ils seraient investis du coup de la majesté des pairs d'Angleterre. Bref, il y a dans tout cela des vues très justes sur les principes et une belle candeur dans l'idée que tout serait bien dans la pratique, si tout allait comme en Angleterre. Il ne faut pas oublier qu'on est alors dans l'enthousiasme de la découverte de la Constitution et du régime parlementaire.

Labrie ne passe pas pour un orateur. Son travail au parlement se fait dans les comités où s'élabore la législa-

tion et s'en rédigent les textes qui subiront le feu des discours. C'est un ouvrier actif, averti. Les lois sur la sécurité de la route fluviale, sur les grands chemins de colonisation, sur la réglementation de la profession médicale, sur l'instruction élémentaire dans les paroisses (1829), le trouvent parmi les plus ardents travailleurs. Il a payé de sa personne à Saint-Eustache, sans attendre l'État. Il continue à travers son comté; il va de paroisse en paroisse catéchiser ses électeurs sur les sacrifices que requiert l'éducation, afin de gagner par la persuasion que la loi de 1829 porte effet. C'est dans une de ces courses éreintantes qu'il prendra son coup de mort, dans l'automne de 1831.

La question des biens du séminaire de Saint-Sulpice pend depuis la conquête. Mgr Plessis l'a traitée à Londres en 1819. Les convoitises anglaises la ravivent en 1827. L'éducation supérieure est en cause. Un jour on apprend que le vénérable M. Roux, de guerre lasse, a parlé de transiger. Le docteur Labrie s'alarme de « ces démarches indiscretes ». Si le gouvernement recommence « à nous dépouiller, où s'arrêtera-t-il ? » Il pense que le meilleur argument serait l'unanimité avec laquelle les habitants du pays parleraient en faveur de la possession du séminaire. Il donne le branle. Un pétitionnement s'organise. « J'espère que nous réussirons, quoiqu'il soit peut-être tard. »¹ Il n'était pas trop tard, le vol fut empêché.

Entre temps le député poursuit son *Histoire du Canada*. Il utilise la documentation du collectionneur émérite de la *Saberdache*, Jacques Viger. A Québec, en pleine session, il veille tard, et dépouille les liasses que lui passent M. Cazeau, du séminaire, et M. Fortier, de l'archevêché. C'est le beau temps ! Un groupe de chercheurs est à

¹ Lettre à M. Fortier, de l'archevêché de Québec.

l'œuvre : Bibaud père, les deux Viger, Dominique Mondelet, Louis Plamondon, F. Perreault. On s'échange des compliments sans réserve académique : « M. Bibaud, permettez-moi de vous féliciter de l'intérêt croissant qu'acquiert la *Bibliothèque canadienne*... Et pour commencer par la *Saberdache*, quelle délicatesse dans les pensées, quelle élégance ! » Pas la moindre jalousie de métier. On se félicite de ce que les Canadiens soient « sortis depuis peu de leur condamnable apathie pour les choses de leur pays ». ¹ On discute les textes que l'on s'échange sur le *Règne militaire*. C'est entremêlé de citations classiques :

*Qui manet in patria et patriam cognoscere temnit,
Is mihi non civis, sed peregrinus est.*

Puis, au milieu d'une dissection de textes, on se laisse aller à des effets de style figuré, d'un goût à la vérité bien rance. C'est le pseudo-classicisme qui sévit. Il s'agit de l'ukase royal de 1764 qui supprimait les lois civiles françaises : « Muse de l'histoire, tire le rideau sur la surprise extrême où cette nouvelle jeta tous les nouveaux sujets de sa Majesté, déjà portés d'inclination vers un gouvernement qui s'était *nationalisé* » — le mot est juste — « par quatre années d'une administration qui avait su respecter leur religion, leur langue, leurs lois civiles; dérobe à nos regards les sensations déchirantes qu'éprouvèrent nos ancêtres lorsque Thémis commença à leur parler un langage inconnu ». ²

Tirons le rideau à notre tour. Pendant leurs humanités, les écoliers parodient quelquefois le mot-à-mot des

¹ Lettre de J. Labrie à M. Bibaud, mars 1827. *Mém. de la Société historique de Montréal*, 5e livraison.

² Id.

traductions pour se donner le plaisir d'être irrévérencieux envers les vénérables classiques. On voudrait être certain que Labrie a de même souri à part lui en commettant ces navrantes prosopopées. D'autres passages nous donnent une meilleure idée de ce qu'eût été sa vraie manière dans l'*Histoire*. Voici, par exemple, son jugement sur l'*Acte de Québec* et sur la constitution de 1791 :

« Cet acte, bon pour régler nos droits privés, nous dépouilla du plus important de nos droits constitutionnels, celui d'avoir, aussitôt que les circonstances le permettraient, un corps représentatif... Accueilli pour ce qu'il avait de bon, il excita des plaintes pour ce qu'il avait de vicieux... Après plusieurs années de souffrances la présente Constitution fut enfin accordée aux vœux des habitants du pays, qui la jugèrent de suite pour ce qu'elle était, savoir, pour moins parfaite que celle de la mère-patrie, moins favorable que celle qu'ils avaient demandée, mais infiniment préférable à celle qu'elle remplaçait ». ¹

C'est au moins plus sobre, si ce n'est pas encore d'un artiste consommé. Il a dû s'improviser historien, comme il s'était improvisé journaliste. Il dut écrire trop vite aussi. A Saint-Eustache, il rédige : « Mais un homme qui a une profession, une famille, des terres, et qui est de plus astreint à remplir plusieurs devoirs publics, n'a pas tout le loisir qu'il désirerait ». ² Il est décidément victime de sa tâche. Il a trop vu, et dans trop de domaines, ce qu'il y aurait à faire. Pour ces clairvoyants, le malheur est que si la moisson abonde, les ouvriers sont toujours trop peu.

Les matériaux manquent, qui nous permettraient des hypothèses sur sa domination française. Elle n'eût pas

¹ *Les premiers rudiments*, p. 36.

² Lettre à M. Cazeau, citée par l'abbé Gosselin, ouv. c. p. 207.

sensiblement différé de celle de Bibaud, depuis longtemps dépassée. Les préjugés gallicans qui infirment cette partie de l'œuvre de Garneau, même dans les éditions corrigées, n'auraient probablement pas déparé l'œuvre de Labrie.

Pour la période anglaise, ce dernier apportait des aperçus alors nouveaux sur le régime militaire (1760-1764), sur la part des nôtres en 1775, sur l'aventure de Burgoyne, sur les mérites de Murray et de Carleton. Sans être un légiste, il a prononcé sur l'imperfection des lois civiles anglaises un jugement qui mérite d'être retenu : « Ce droit (civil anglais) nous semble offrir l'étonnant phénomène d'un peuple qui, dans le même temps qu'il a devancé les autres nations européennes dans l'amélioration de ses lois constitutionnelles et criminelles, est demeuré en arrière de la plupart d'entre elles, dans le perfectionnement de son droit civil ». ¹ Ceci a bien encore son actualité. Admirateur de la Constitution britannique bien appliquée, il ne dirait peut-être pas ce que Garneau écrivait de Londres, en 1832, à un ami : « La domination étrangère est le plus grand mal dont un peuple puisse être frappé ». ² Il y a chez lui un optimisme tenace qui l'eût rangé, s'il eût vécu, dans l'école politique d'Étienne Parent et du *Canadien* seconde manière. Garneau en était là, en 1845, quand il mit la dernière main à son œuvre. Rien ne prouve, toutefois, que Labrie eût encouru les reproches adressée à Bibaud père, qui « penche trop du côté bureaucratique ». ³

On n'avait pas encore fait de l'histoire exclusivement une science désintéressée, sans patrie, à ce titre, comme l'art et la science. Prenons-y garde, d'ailleurs, ces défini-

¹ *Les premiers rudiments*, p. 35.

² Lettre à M. Winter, citée par P.-J.-O. Chauveau, *Vie de F.-X. Garneau*.

³ Chauveau, *Vie de F.-X. Garneau*, Introduction, p. X.

tions qui entendent en faire une science amoral, servent souvent à ceux qui monopolisent « l'histoire impartiale » pour faire des histoires partiales contre quelqu'un. Il est de même de braves gens qui, au nom du catholicisme, prêcheraient volontiers l'abdication nationale à des races, dont le bon sens têtue sait bien que la première tâche de l'Église universelle est de prêcher le respect des commandements de Dieu, sans exclure le quatrième : Honore tes pères.

Ceci ne fait allusion qu'aux conflits historiques entre Polonais et Lithuaniens ou Ruthènes. Ces choses-là, on le comprend, ne sauraient arriver en notre libre Amérique du nord.

L'histoire est une science. Elle ne crée pas son objet, elle le découvre et le démontre. Elle ne doit pas pour cela « solliciter doucement les textes » et les plier au sens des préjugés nationaux. Elle doit être *objective*, selon l'expression allemande qui a fait la fortune de tant de romanciers de l'histoire, auprès des monsieur Homais de partout. Il reste tout de même qu'il y a des « préjugés nécessaires » et il reste que l'historien est un homme avec des devoirs. S'il ne sait pas suggérer les leçons qu'apportent les faits, s'il ne sait pas y voir la main de Dieu qui se sert du libre jeu des forces humaines pour atteindre ses fins avec force et douceur, il est un médiocre penseur. Pour nous en tenir à notre histoire, s'il ne consent pas à y lire et à y développer cette leçon de chaque page, que la lutte d'un peuple pour des principes de justice n'est jamais inutile, il n'est pas seulement un pauvre philosophe, il est délibérément un faussaire.

Le docteur Jacques Labrie fut un doux. Son *Histoire du Canada* eût été sereine. Mais sa vie prouve qu'il ne se retrancha point dans une tour d'ivoire pour l'écrire. Le passé, le contact des morts ne lui fit pas un moment oublier

qu'il est des devoirs présents pour lesquels, quand on a le cœur bien fait, on vit, on pense, on prie, on travaille et l'on meurt prématurément, si Dieu le veut.

Il paraît que nous souffrons encore de paresse intellectuelle, que trop de nos professionnels de la campagne et d'ailleurs se laissent aller, après la besogne du gagne-pain, à la douceur de vivre sans tant remuer d'idées fatigantes. Il en est que la politique a scandalisés. Le spectacle d'égoïsmes déconcertants a défloré ce qu'ils appellent avec un sourire éteint « des idéals de collègue ».

Qu'ils se reprennent à travailler en bons soldats du Christ et d'une race qu'Il aime. Leur cœur recouvrera son rythme normal. Si l'exemple d'un docteur Labrie leur paraît inimitable parce qu'héroïque, ils pourront s'aviser qu'il y a des degrés praticables entre la flânerie des tabagies et le surmenage intellectuel, auquel rien ne les expose.

Ceux qui travaillent, à la suite des *précurseurs*, sont à tracer des programmes d'action assez amples pour donner de la besogne à tous les talents. Le temps vient où l'on sent qu'ils vont réussir à rétablir ce que l'un des plus brillants d'entre eux appelle « la hiérarchie des problèmes » de chez nous. Il ne restera plus qu'à répartir les tâches patriotiques les plus pressantes. Ceux qui accompliront ce prodige auront bien mérité de la patrie, pour avoir mobilisé vers une seule fin des énergies qui se perdent en inaction ou s'égarèrent en agitation stérile, et d'autres qui seraient consumées trop tôt à défaut d'une coopération fraternellement organisée.

Georges COURCHESNE, *ptre.*

IL NOUS FAUDRA COMBATTRE LONGTEMPS...

Il nous faudra combattre longtemps... *La vérité est ancienne et la formule n'a rien d'extraordinaire. Si nous relevons aujourd'hui ce mot, c'est qu'il tombait de lèvres qui lui donnent une portée presque testamentaire, en des circonstances tragiques.*

Nous étions à Ottawa. Les Canadiennes françaises tenaient la main, faisaient la quête du charbon. Il fallait assurer aux petits enfants, aux maîtres et aux maîtresses qui, dans la capitale de notre pays de liberté, défendaient leur âme française le moyen de ne pas geler. Un orateur montréalais, dont le nom est cher à l'Action française, était venu apporter à nos compatriotes de là-bas l'appui d'une parole formée aux disciplines européennes, mais passionnée pour les choses du pays. Sur l'estrode, deux vieillards l'encadraient, adversaires d'un demi-siècle, pour la première fois peut-être associés dans un effort commun : l'ancien président du Sénat, l'ancien premier ministre du Canada.

Et lorsque l'abbé Groulx eut terminé sa conférence, M. Laurier se leva.

En quelques phrases sobres, élégantes comme il savait les faire, il remercia l'orateur ; puis, comme si l'ultime et décevante expérience de sa longue carrière lui fût remontée aux lèvres, comme s'il eût en même temps sondé de lointaines perspectives d'avenir, il laissa tomber cette phrase : « Il nous faudra combattre longtemps... »

C'était la constatation de la lutte ancienne, de la lutte inéluctable, que nulle concession n'avait pu enrayer, que l'on doit

regretter, mais que le plus douloureux regret et les plus généreuses illusions sont également impuissants à écarter.

A ce mélancolique constat, M. Laurier donnait ce soir-là sa conclusion logique : il apportait à la résistance effective, à celle qui se traduit par des sacrifices et des actes, l'appui de sa parole.

A l'heure où disparaît le vieux chef qui fut le centre de tant de débats, dont les méthodes et les tactiques appartiennent à l'histoire, c'est cette formelle et lucide constatation de la lutte inévitable et prolongée, c'est ce suprême conseil d'action directe qu'il nous paraît le plus utile de recueillir ici ; c'est le meilleur hommage à déposer sur la tombe de celui qui n'est plus.

Omer HÉROUX.

Notre service de librairie

Le service de librairie de l'Action française se tient à la disposition de nos clients pour leur procurer non seulement les publications de la revue, mais toutes les publications intéressantes, particulièrement les CANADIANA.

LA COLONISATION FRANÇAISE DANS L'ONTARIO

Les Canadiens-français sont, comme chacun sait, errants et migrants. On en trouve d'établis dans tous les États de la république voisine; on en trouve également dans tous les comtés de l'Ontario. C'est un malheur, car, lorsqu'ils sont isolés au milieu des protestants, leurs enfants perdent presque fatalement leur langue et leur foi. Nous voulons, dans cet article, faire rapidement l'histoire, non des individus, mais des groupes canadiens-français d'Ontario.

I

LA COLONISATION AU XVIIIÈ SIÈCLE

Les premiers colons français d'Ontario sont ceux qui se fixèrent dans la Péninsule, aux comtés de Kent et d'Essex. Il ne semble pas que les commencements d'établissement au fort de Kataracoui aient subsisté. Vers 1700, le Français Lamothe-Cadillac fonda au Détroit, sur la rive américaine, le fort et le poste de Pontchartrain, dans le but politique et commercial d'assurer la souveraineté de la France sur le pays environnant et de faire la traite avec les nations sauvages. Autour du fort un certain nombre de familles françaises commençaient des défrichements sur les deux bords de la rivière Sainte-Claire. Nous n'avons pas à nous occuper ici du Détroit ni de ses vicissitudes. Cette grande ville du Michigan a conservé jusqu'à nos jours de nombreux souvenirs de ses origines, mais ses premiers habitants se sont

graduellement américanisés. Disons seulement que, pendant toute la durée du dix-huitième siècle, les soldats du fort et les colons du voisinage furent régulièrement desservis par des Récollets, des Jésuites, des Sulpiciens, des prêtres du Séminaire de Québec, etc.

Lors de la cession du Canada aux Anglais, 1763, on comptait trente-sept familles françaises dans les limites du comté d'Essex actuel. La population grandit rapidement et prit une telle importance que, en 1793, la chambre des députés de la nouvelle province du Haut-Canada vota une résolution à l'effet de faire traduire en français toutes les lois et tous les débats de l'assemblée à l'intention des Canadiens-français d'Essex et de Kent. Quelle était la population française de cette région au commencement du XIX^e siècle? Nous l'ignorons, mais nous savons que le recensement de 1819 comptait deux mille catholiques à Sandwich et dans les autres points de l'Ouest. Pour nous, ces deux mille catholiques sont tous ou presque tous des Français.

Après ce premier et faible essai de colonisation au sud d'Ontario, un second et plus important fut inauguré aux confins mêmes des deux provinces, c'est-à-dire dans les régions de l'Est. Nous allons en raconter les origines.

Lors de la révolution américaine, en 1775, tous les habitants des colonies ne se rangèrent point parmi les Rebelles. Un certain nombre, au contraire, prirent fait et cause pour la métropole. On les appela Loyalistes. Après la guerre, la plupart de ceux-ci acceptèrent, plus ou moins joyeusement, le nouveau régime et firent de nécessité vertu. D'autres, en grand nombre, se voyant persécutés, ou poussant la fidélité jusqu'au bout, quittèrent les États-Unis et passèrent au Canada.

Le gouvernement britannique accueillit ces infortunés avec les égards qu'ils méritaient. L'argent, les provisions, les instruments aratoires, les terres leur furent libéralement distribués. A partir de la signature de la paix, à Versailles, 1783, le courant d'immigration se régularisa. Vingt mille Loyalistes s'établirent dans les Provinces Maritimes, dix mille dans les Cantons de l'Est, Québec, dix mille, enfin, dans l'Ontario, sur les rives septentrionales du Saint-Laurent et des Lacs.

Le gouvernement, en vue de favoriser ses compatriotes, divisa alors la vieille province de Québec en deux parties autonomes : le Bas-Canada, surtout français, et le Haut-Canada, surtout anglais, 1791.

Depuis cette époque le mouvement d'immigration anglaise au Canada alla s'accroissant chaque année pendant près d'un siècle, colonisant d'abord le Haut-Canada (l'Ontario moderne), puis les provinces du Nord-Ouest.

La plupart de ces premiers émigrants étaient protestants. Parmi eux, cependant, un certain nombre d'Écos-sais catholiques débarquèrent, vers 1784, sur nos bords et se fixèrent dans les Provinces Maritimes et dans l'Ontario. Les comtés de Glengarry, de Stormont et de Frontenac furent ouverts en partie par ces derniers. Les Irlandais n'arrivèrent que trente ans plus tard en nombre notable.

Ce fut après 1815, lors du licenciement des troupes du duc de Wellington, après la bataille de Waterloo. Les autorités distribuèrent alors aux vétérans et à leurs chefs des terres en abondance, non plus seulement sur les bords du Saint-Laurent, mais dans les comtés de Carleton et de Lanark, sur les rives de l'Ottawa. Parmi ces vétérans, un bon nombre étaient Irlandais et catholiques. Au milieu de ces nouveaux venus, du côté d'York (Toronto), et du Niagara, quelques émigrés français conduits par le comte

de Puisaye, et le régiment franco-suisse des Meurons reçurent des terres et commencèrent des défrichements qu'ils abandonnèrent dans la suite.

Les premiers Canadiens-français qui envahirent l'Ontario à cette époque, vinrent naturellement des comtés voisins de la ligne provinciale, c'est-à-dire de Soulanges et de Vaudreuil. Les bords de l'Ottawa étaient bas et marécageux; les concessionnaires anglais les revendirent pour quelques piastres à de puissantes sociétés foncières de Toronto. Ces sociétés les cédèrent, dans la suite, à de bonnes conditions aux Canadiens qui y réussirent à merveille, comme nous le constatons aujourd'hui. Telle est l'origine des deux beaux comtés de Prescott et de Russell, comtés actuellement aussi français que les comtés voisins de Québec.

L'Ontario possédait, en 1806, 70,000 habitants, dont 10,000 seulement catholiques. De ces dix mille catholiques combien étaient français, nous l'ignorons.

II

LA COLONISATION FRANÇAISE JUSQU'À

LA CONFÉDÉRATION

A partir de 1810 la colonisation française commença à faire quelques progrès. Le grand Philémon Wright fonda Hull, inaugura le commerce du bois carré et remplit de chantiers les forêts voisines, où les Canadiens affluèrent. Le colonel By commença le canal du Rideau et présida à la naissance de Bytown (Ottawa). Les Canadiens affluèrent au milieu des autres nationalités. Leurs cabanes se dressaient sur les bords de la Grande Rivière depuis Bytown jusqu'à Rigaud. Ils s'insinuèrent même parmi les Écossais de

Glengarry. Monseigneur McDonnell, premier évêque de Kingston, 1818, nous a laissé un recensement précieux des catholiques à cette époque. Le voici :

POPULATION CATHOLIQUE DU HAUT-CANADA

EN 1819

Saint-Raphael.....	4,300	} surtout Écossais
St-André.....	2,150	
Mathilda, Prescott, Brockville..	1,200	
Perth et Rideau settlements....	365	} Irlandais et Canadiens
New-Richmond.....	400	
Hamilton et Curran.....	450	
Hawkesbury et vallée de l'Ot- tawa.....	1,500	} Canadiens
Kingston, Guananoqui, baie de Quinté.....	2,000	} Irlandais
York et lac Simcoe.....	300	
Niagara, Queenstown, Fort Érié, Tête du lac Ontario.....	250	
Sandwich et d'autres points à l'ouest.....	2,000	} Canadiens
Total.....	14,915	

Nous calculons donc approximativement qu'en 1820, les Canadiens-français d'Ontario étaient au nombre de quatre mille : deux mille dans la Péninsule, deux mille dans les comtés de l'Est.

Le recensement de 1842 nous fournit pour la première fois des renseignements officiels :

POPULATION D'ONTARIO EN 1842

Population totale	catholique	française
487,053	65,203	13,969

On le voit l'immigration bat son plein, les Canadiens français ne comptent pour ainsi dire pas dans le pays. Comment sont-ils répartis? Selon nous, dix mille à l'Est, trois ou quatre mille dans la Péninsule.

Vers cette date, un grand événement, la création du diocèse français de Bytown (Ottawa), 1847, donna le branle à l'invasion pacifique de l'Ontario. Le recensement de 1851 nous fournit pour quatre comtés les chiffres suivants :

Canadiens-français.

Prescott.....	3,438
Russell.....	688
Bytown.....	2,056
Carleton.....	898
	<hr/>
Total.....	7,080

Le recensement de 1861 se lit comme suit :

Population totale	catholique	française
1,396,091	258,151	33,287

De ces trente-trois mille Français, dix-sept mille, environ, appartiennent au groupe de l'Est. Les autres sont en grande partie des hommes de chantiers qui travaillent dans le diocèse actuel de Pembroke, comté de Renfrew, dans le diocèse de London, comtés d'Essex et de Kent, dans le diocèse de Toronto, comté de Simcoe. Ces nouveaux venus renforcent rapidement les vieux colons de Sandwich et prospèrent dans une région fertile en raisins et en fruits.

Sur ces entrefaites, avec la Confédération s'inaugure l'ère contemporaine au Canada, 1867.

LA COLONISATION FRANÇAISE EN ONTARIO DEPUIS LA CONFÉDÉRATION

Un fait social domine l'époque qui commence, au point de vue de la colonisation ontarienne; c'est l'arrêt total de l'immigration irlandaise et le ralentissement de l'immigration anglaise. Les Irlandais ne vont plus dans les colonies britanniques; quant aux Anglais, ils poussent plus loin, dans la direction des plaines du Nord-Ouest qui s'ouvrent et offrent aux colons des facilités d'établissement extraordinaires. L'inauguration du chemin de fer Pacifique Canadien, en 1886, donne le signal du mouvement vers l'Ouest qui va déplacer l'axe économique de la Confédération.

Quant aux Canadiens-français, selon leur tactique traditionnelle, ils gagnent de proche en proche et font dans l'Ontario des progrès chaque jour plus marqués. Dans les comtés depuis longtemps défrichés ils achètent les fermes que les Anglais abandonnent, procédé lent et coûteux; dans les pays nouveaux ils s'installent plus rapidement et en plus grand nombre.

Le recensement de 1871 nous fournit les renseignements suivants :

Population totale	catholique	française
1,620,851	274,162	75,383

Un seul commentaire suffit à caractériser les progrès de cette décade. Tandis que, de 1861 à 1871, les Canadiens-français ont augmenté de 42,096, la population catholique totale ne s'est accrue que de 16,011. Or tous les Canadiens-français sont catholiques. La conclusion se déduit d'elle-même.

Comment se distribue cet accroissement régulier des Canadiens? Normalement. Ce n'est que à partir de 1880, que nous les verrons envahir de nouveaux territoires.

Depuis 1880, en effet, des faits nouveaux dont il faut tenir compte vont modifier profondément le status des Canadiens français dans l'Ontario. Tandis que, dans les vieux comtés, l'augmentation de la population provient de la croissance naturelle si remarquable des familles canadiennes, dans les comtés récents qu'ouvrent les chemins de fer et l'exploitation des mines, c'est à la seule émigration de la province de Québec et des anciennes paroisses surpeuplées d'Ontario que l'occupation du sol est imputable. Nous faisons allusion aux comtés d'Algoma, du Nipissing et de Thunder Bay, ainsi qu'aux régions encore mal organisées du Nord.

Ces comtés sont de création toute moderne, ou pour mieux dire, en voie de création. Le commerce des bois et, comme nous venons de l'observer, l'extension des chemins de fer et la découverte des mines, mines de nickel à Sudbury, d'argent à Cobalt, ont attiré dans le pays une foule

d'émigrants, italiens, autrichiens, allemands, ruthènes, anglais, etc., etc. Les Canadiens-français, concurrencés par ces étrangers, se sont, pour la plupart, établis sur des terres, lesquelles, d'ailleurs, sont rares dans ces montagnes généralement stériles, et se sont emparé du sol. Eux seuls, ou presque seuls, s'y livrent à l'agriculture, ce qui nous semble un phénomène providentiel. Et, en effet, lorsque les mines seront épuisées, lorsque les chemins seront achevés, lorsque les forêts seront rasées, la main-d'œuvre étrangère s'éloignera forcément de ces territoires, où les fermiers resteront.

Dans les régions du Grand Nord ouvertes récemment à la colonisation par le Transcontinental canadien, on a découvert une immense zone fertile, la *clay belt*, qui, malgré les rigueurs du climat et l'humidité du sol, promet d'égaliser pour la culture des grains la fécondité du Manitoba. Nos colons s'y précipitent, au grand émoi des Orangistes et des fanatiques d'Ontario.

Afin de rendre plus sensibles les progrès des Canadiens-français, nous ferons abstraction des recensements de 1881, de 1891 et de 1901, et nous donnerons le tableau comparatif des statistiques de 1871 et de 1911.

RECENSEMENTS D'ONTARIO

	Population totale	catholique	française
1871	1,620,831	274,162	75,383
1911	2,523,274	484,997	202,442

Que ce tableau est suggestif et plus éloquent que des discours ! Il nous montre, en effet, que, dans l'espace de quarante ans, tandis que la population d'Ontario s'est ac-

erue d'un peu plus de moitié, que les catholiques ont augmenté des trois quarts, les Canadiens-français ont presque triplé.

Il nous reste maintenant à étudier dans quelles portions de la province ces augmentations s'opèrent.

Nous comptons, à la date de 1911, une vingtaine de comtés où la population canadienne-française dépasse le chiffre de mille habitants. En groupant ces comtés et en comparant avec les totaux du recensement de 1871 ceux de 1911, la chose nous sera facile.

GROUPE DE L'EST

Années	1871	1911
Comtés		
Carleton.....	797	4,157
Dundas.....	1,031	1,339
Glengarry.....	2,607	8,710
Hastings.....	2,785	3,490
Ottawa.....	7,214	22,210
Prescott.....	9,623	20,124
Russell.....	5,600	22,475
Stormont.....	2,233	7,016
Divers, environ.....	3,300	5,000
	<hr/>	<hr/>
Totaux.....	35,190	94,521

GROUPE DU SUD

Années	1871	1911
Comtés		
Toronto.....	572	4,569
Simcoe.....	3,024	6,686
Essex.....	10,539	20,733
Kent.....	3,480	5,956
Divers.....	3,000	5,000
	<hr/>	<hr/>
Totaux.....	20,615	42,944

GROUPE DU NORD ET DE L'OUEST

Renfrew.....	2,882	6,107
Peterborough.....	1,024	1,309
Algoma.....	995	14,347
Nipissing.....	358	26,277
Parry Sound.....	169	2,188
Thunder Bay.....	4,731
	<hr/>	<hr/>
Totaux.....	5,428	54,959

De ce triple tableau ressortent les faits suivants :

1° La population du groupe de l'Est, comprise dans les diocèses d'Ottawa, d'Alexandria et de Kingston, aurait triplé en quarante ans, par la seule puissance de sa natalité, sans immigration sensible, sauf pour la ville d'Ottawa dont la prospérité croissante a attiré beaucoup d'étrangers, si, dans le diocèse de Kingston, nous n'avions à constater un véritable recul, dû manifestement à l'ambiance protestante. Les Canadiens dispersés semblent fatalement destinés à disparaître.

2° Le groupe du Sud a vu sa population se doubler dans le même espace de temps, sans immigration d'aucune sorte.

3° Enfin le groupe du Nord et de l'Ouest est sorti, pour ainsi dire, du néant. La population a décuplé et a trouvé la fortune dans le défrichement des terres nouvelles.

* * *

De telles constatations sont bien faites pour nous consoler et pour ranimer notre confiance dans la Providence. Aucune puissance humaine n'est capable, semble-t-il, désormais, de changer le cours de nos destinées.

fr. ALEXIS, cap.

A NOS AMIS

Abonnements dus. — Pour la bonne administration de l'*Action française*, nous invitons les lecteurs qui n'ont pas encore versé leur abonnement de 1919 à bien vouloir le faire le plus tôt possible. Une invite toute particulière est adressée aux lecteurs qui ont omis jusqu'ici de faire remise pour 1918; ceux-ci pourront profiter de l'occasion pour acquitter en même temps 1919. Ils nous éviteront d'onéreux frais de correspondance, car il nous faudra d'ici peu réclamer par lettres les abonnements en retard.

Comptes au débit. — De même de nombreux clients dont les comptes à l'*Action française* ou à la *Ligue des Droits du Français* sont au débit depuis déjà quelque temps, voudront bien nous éviter le travail assez considérable de leur faire tenir un nouveau relevé, en nous faisant parvenir les montants dus par le prochain courrier. Pour que l'*Action française* poursuive son œuvre, les rentrées ponctuelles sont absolument indispensables.

L'ÉCOLE DE LA RUE

Jamais, dans notre bonne ville, on ne s'était tant préoccupé d'instruction publique, du moins dans les journaux. C'est heureux sans doute puisque, comme dit l'autre, si ça ne fait pas de bien, ça ne fait pas de mal.

Ce qui fait du mal à l'enfance écolière, je ne sais si vous l'avez remarqué, c'est l'incorrection qui s'étale sur les murs et sur les clôtures, dans les trams, aux façades des magasins, dans tous les endroits passants : les jeunes têtes, où les leçons filtrent par l'oreille et où les fautes affluent par l'œil, se brouillent. Et personne ne prend garde que nous préparons une génération qui se livrera avec nonchalance à la pratique de l'orthographe libre.

Écrire correctement, c'est mettre de l'ordre dans ses phrases, c'est-à-dire dans ses idées. Les bolchévistes l'ont compris et, logiques, ils ont déclaré la guerre à l'orthographe, puisque c'est une manifestation de l'ordre. D'après une information assez invraisemblable pour paraître exacte, un journal de Petrograd publiait il y a quelques semaines l'avis suivant : « Les manuscrits correctement orthographiés ne seront ni insérés, ni pris en considération. Seuls les bourgeois écrivent selon la syntaxe. »

Hélas ! bon nombre d'entre nous, vous et moi exceptés bien entendu, sont à cet égard de bien piètres bourgeois. Notre ignorance de l'orthographe est d'autant plus grande que nous apprenons deux langues dont les dissemblances sont plus nombreuses peut-être que les analogies et que celles-ci émoussent notre défense contre celles-là.

Lire de bons auteurs, certes, c'est l'un des moyens d'apprendre l'orthographe et bien d'autres choses aussi; mais peut-on espérer que tout le monde lise de bons auteurs? En revanche, il est des choses que tout le monde lit, malgré soi, plusieurs fois par jour, ce sont les enseignes, affiches, pancartes qui sévissent partout.

Si le mal est évident, le remède ne l'est pas moins. Il a déjà été suggéré. Que l'administration municipale interviene. Vous croyez qu'elle ne serait pas justifiable? Vous oubliez que le public montréalais paie annuellement pour l'instruction de ses enfants des centaines de milliers de dollars. L'administration municipale n'a-t-elle pas le droit, n'a-t-elle pas le devoir d'empêcher que les fruits de l'instruction ne se gâtent par l'ignorance ou le mauvais vouloir de quelques-uns?

Le moyen de faire disparaître les affiches fautives? Il est simple et serait d'une application facile. Il suffirait d'ajouter un petit appendice à la charte de la Cité de Montréal, qui en a vu bien d'autres, comportant la fondation d'un bureau de revision. Tous ceux qui affichent quelque chose quelque part seraient tenus, avant l'expiration d'un délai déterminé, de soumettre leurs textes à ce bureau. A partir de l'expiration du délai, on n'aurait le droit d'afficher que la matière approuvée par le bureau. Et une sanction frapperait les contrevenants. La taxe minimale perçue pour la revision laisserait vraisemblablement, tous frais payés, un excédent de recettes qui ne donnerait à nos administrateurs que l'embarras du choix entre les trous à boucher.

Je vous vois venir, lecteur lettré; vous souriez. Oui, oui, je sais. Dans les Fâcheux, le pédant Caritidès, voulant corriger les enseignes de Paris, suppliait le roi de créer une charge de contrôleur, intendant, correcteur, reviseur et restaurateur général des dites inscriptions. C'est comique parce que

c'est ridicule. Mais, s'il vous plaît, méfions-nous du ridicule : loin de tuer celui qui en est l'objet, il paralyse celui qui en a un sens trop vif. Cela se fait-il quelque part ? demandera timidement l'adversaire de toute innovation, sans songer que si personne n'avait jamais rien fait qui n'eût déjà été fait ailleurs, personne n'aurait jamais rien fait nulle part.

LÉON LORRAIN.

LA LIGUE DE RALLIEMENT FRANÇAIS

La *Ligue de Ralliement français en Amérique*, dont le siège est à Manchester, N. H. (adresse postale : casier 14), a entrepris la publication d'une intéressante série de tracts. Ont déjà paru : *Le français dans le Connecticut*; *Le français dans nos écoles*; *La langue française et le christianisme* (discours de Mgr Guertin au congrès du Parler français). Paraîtront prochainement : en avril : *Le français dans le New Hampshire*; en mai : *Ce que les États-Unis attendent de nous*; en juin : *Le français au foyer*; en juillet : *La croisade des enfants*. Les trois tracts parus se vendent 50 sous la douzaine, \$4 le cent, port en plus. Le prix des autres sera annoncé au fur et à mesure de leur publication.

L'*Action française* est dépositaire pour le Canada de toutes les publications de la *Ligue de Ralliement français*.

AVEZ-VOUS SONGÉ A NOUS DONNER
UN NOUVEL ABONNÉ ?

A TRAVERS LA VIE COURANTE

Chez un coiffeur Sur l'enseigne fraîchement peinte s'étalait un nom bien français qu'encadraient deux inscriptions : *Salon de coiffure — Barber Shop*. Du bilinguisme, ça m'allait : j'entrai. La figure avenante du patron, l'allure dégagée des garçons me dirent que je ne me trompais pas, que j'étais chez un compatriote. Salle comble. Les neuf chaises sont occupées. Je m'assieds sur un banc. Quelques revues sont là, à la disposition des clients qui attendent. Je prends la première : *Life*. Merci ! Une deuxième : *Baseball Magazine*. Que diable ! voici un coiffeur qui n'encourage guère les publications canadiennes. Mais voyons les autres : *Popular Mechanics*, *The Journeyman Barber*, etc., etc. Elles sont toutes de la même espèce, toutes *made in United States*.

Et cependant quel puissant véhicule d'idées est la presse, quelle machine incomparable pour modeler les esprits ! Est-il prudent d'en user ainsi sans discernement ?

Salon anglais Je ruminais ces choses quand j'entendis un vigoureux *Next, please*. Je levai la tête. C'était un employé canadien-français qui m'interpellait ainsi. Après la voix des livres, la voix des hommes. En vérité, j'étais bien tombé ! J'obéis quand même, mais confortablement assis dans la chaise d'opération, je promenai mes yeux de côté et d'autre. Hélas ! du bilinguisme affiché sur l'enseigne extérieure, aucune trace visible. Depuis les multiples bouteilles aux formes variées contenant poudres, onguents et parfums, jusqu'aux pancartes suspendues çà et là, soit pour faire connaître ces produits, soit pour annoncer que « *From January 1st, this shop will close saturday night at 10.30.* » tout était en anglais. Une exception toutefois que je finis par découvrir : un modeste calendrier étalait dans un coin ses feuilles aux noms français.

Entre eux, et avec les clients qui le désiraient, les employés — je le constatai — parlaient français, mais l'allure de la boutique était franchement anglaise. Les hommes qui la fréquentent sont cependant des deux langues, elle est située elle-même dans un milieu mixte, plutôt français qu'anglais : pourquoi alors cet exclusivisme, pourquoi surtout cet amoncellement de revues américaines ?

Revue américaines

Je m'arrête à ce dernier point. Car nous touchons là une véritable plaie. Elle n'est pas particulière aux coiffeurs, bien que presque tous en souffrent. Elle atteint aussi bon nombre d'hommes d'affaires, de médecins, de dentistes surtout. Ceux-ci en effet ont fréquenté les universités des États-Unis. On dirait qu'ils en ont rapporté le goût des publications américaines, ou encore que, les ayant vues dans les salons de leurs confrères de Boston, de Philadelphie ou de New-York, ils croient de bon ton de les imiter. Quoi qu'il en soit, le magazine américain sévit dans leurs salles d'attente. De braves personnes le rencontrent là pour la première fois. Elles le feuilletent machinalement : affaire de tromper les heures. Et bientôt l'aventure romanesque ou policière, qu'illustrent d'impertinentes gravures, secoue leurs nerfs, trouble leur âme, déforme leur esprit.

Ce mal n'est pas spécial à notre métropole. Un prêtre, qui l'avait constaté ailleurs qu'à Montréal, vient de le dénoncer en ces termes, dans l'*Action catholique* : « Vous entrez chez un avocat, chez un médecin, chez un dentiste, chez un industriel ; qu'est-ce que vous trouvez trop souvent pour passer le temps en attendant que d'autres clients arrivés avant vous aient défilé dans le bureau du maître ? D'abrutissants ou ineptes magazines anglais ou américains : des tas de *Motion Pictures*, de *Life*, de *Punch*, de *Munsey's*, de *Photoplay*, de *World*, et autres épaisseurs du même acabit et de même langue. Pour ce qui est de la bonne lecture française instructive, saine, amusante, elle brille par son absence. »

Le remède qui s'impose

A nos lecteurs de réagir énergiquement contre ce mal. S'ils s'en sentent eux-mêmes coupables, qu'ils « nettoient » sans tarder leurs salles d'attente ; si, au contraire, ils n'ont rien à se reprocher qu'ils aident alors leurs amis à s'amender.

Par quoi remplacer ces revues ? Nous n'avons guère, il est vrai, de publications de ce genre, mais puisqu'elles sont de mauvais goût, ne le regrettons pas. Aucun client ne se rend chez tel coiffeur ou tel dentiste à cause d'elles. Il en use parce qu'elles sont là, sous sa main. Il ne se plaindra pas si on les lui enlève. Qu'on ne lui donne rien plutôt ! Mais on peut donner quelque chose, quelque chose qui fasse du bien, qui affine le goût, qui élève l'âme, qui sème de bonnes idées, qui crée de généreux sentiments. Je ne parlerai pas de nos publications religieuses qu'on trouvera peut-être trop sérieuses pour ces milieux. Et pourtant... Mais il y a des revues profanes, l'*Action française*, par

exemple. Tous ceux qui connaissent cette revue en raffolent, paraît-il. Elle plaît en effet par sa variété, par son actualité, par son sens patriotique, par la vie saine dont elle déborde. Qui l'a lue une fois veut la lire chaque mois. Eh bien ! voilà une belle occasion pour nos amis de faire de la propagande. Qu'ils en mettent quelques exemplaires dans leurs salons. Leurs clients ne s'ennuieront pas en les lisant. Ça agira même sur leur moral et, par répercussion, sur leur physique. Ils seront mieux disposés, plus en train pour régler leurs affaires, à demi guéris même si ce sont des malades. Qui s'en plaindrait ? Pas, à coup sûr, le médecin ou l'avocat, ou l'homme d'affaires qui vont bénéficier des bonnes dispositions de leurs clients, encore moins l'*Action française* dont le groupe de lecteurs augmentera, et par suite le rayonnement de son action.

Expériences heureuses

Ce que je dis de cette revue peut s'appliquer à quelques autres de chez nous, à certains almanachs aussi. L'*Almanach de la Langue française*, l'*Almanach de l'Action catholique* constituent de véritables magazines, intéressants ceux-là, et d'une haute tenue littéraire et morale. A chacun de voir ce que son milieu demande, ce qui lui plairait davantage. Mais qu'on ne le juge pas plus léger qu'il n'est, et incapable de supporter de la saine littérature. Un essai loyal vaut d'être tenté. Il donnera, je crois, des résultats étonnants. Que d'urgentes réformes, que d'excellents projets qui réussiraient on laisse ainsi malheureusement tomber à l'eau, sans faire d'efforts sérieux pour les réaliser, sous le prétexte commode et faux que ça ne prendra pas, que ce n'est pas pratique. Sans sortir de notre domaine, n'a-t-on pas parlé ainsi quand il s'est agi de donner des noms français aux biscuits et aux bonbons ? — et cependant c'est maintenant un fait accompli ; — quand il s'est agi d'opérer la même transformation pour les termes de métiers en usage chez les ouvriers ? — et la chose est actuellement en bonne voie d'exécution !

Non, la difficulté ne rend pas telle réforme ou tel projet impossible. S'ils sont excellents en soi, elle ne devrait avoir comme résultat que de stimuler davantage nos énergies.

Anglicisme à rejeter

Aussi je n'hésite pas à dénoncer aujourd'hui un mot de haute fortune, condamné déjà comme indigne de vivre par maintes autorités, qui continue quand même à circuler librement dans les meilleurs milieux, et que notre respect pour la langue française nous oblige à guillotiner le plus tôt possible. C'est le trop fameux *Révêrend* pris dans le sens d'abbé : *Révêrend* J.-A. Bérubé, *Révêrend* Hector Lamalice. N'ai-je pas aperçu

l'autre jour, son vilain visage, en pleine Université française, trônant richement sur une plaque de cuivre ou de marbre, comme s'il était un des maîtres de cette forteresse ! Or ce *Reverend* est un anglicisme de la plus belle eau. Jamais on ne dira en France *Révérénd* Thellier de Poncheville, *Révérénd* E. Duplessis, *Révérénd* G. Letourneau. On réserve ce titre aux religieux : Révérend Père Janvier, Révérend Père de Grandmaison. Dans le sens où nous l'employons nous faisons de tous nos prêtres des ministres protestants ! Larousse le dit clairement. Après avoir indiqué la première signification du mot *Révérénd*, celle qui s'applique aux religieux, il ajoute cette autre : « Titre que les Anglais donnent à leurs pasteurs ». Nous en avons d'ailleurs maints exemples ici : *Reverend* J. A. McDonald, *Reverend* Herbert Symonds, etc.. Rejetons donc cette expression dans ce qu'elle a de fautif, appelons nos prêtres du nom bien français d'*abbé*, comme la *Ligue des Droits du français*, qui a l'honneur d'en compter deux parmi ses directeurs, le fait à la deuxième page de sa revue : Abbé Philippe Perrier, abbé Lionel Groulx.

Au Palais de justice

Un ami me signale, comme je termine cette chronique le sceau qu'on emploie au Palais de Justice de Montréal pour marquer les livres. Il ne contient que ces mots : *Advocates' Library*. Ceci me rappelle que passant, le mercredi des cendres, devant l'annexe du même Palais, j'y lus à la porte une large pancarte, unique elle aussi, et unilingue : *Closed. Legal Holiday*. On chercherait d'ailleurs en vain ce mot : *Palais de Justice* dans l'Index téléphonique, c'est *Court House* qui s'y étale, suivi d'une série d'indications intéressantes, mais toutes encore, dans une seule langue, la langue anglaise.

Le gouvernement qui préside aux destinées de notre province et doit veiller à ce que chaque classe de citoyens soit traitée avec équité, a-t-il donné par dérision le nom de *Palais de Justice* à son immeuble de la rue Saint-Jacques ?

Pierre HOMIER.

LA VIE DE L'ACTION FRANÇAISE

La vie de l'*Action française* est si abondante que nous voilà contraints d'ajourner à la prochaine livraison une chronique bibliographique et une étude sur les noms de bonbons et de biscuits composées pour celle-ci. Et nous ne pouvons que signaler aussi le succès continu de

nos conférences, dont la dernière a été donnée par M. Armand Laverne, sous la présidence d'honneur de M. Victor Morin, président général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. A peine pouvons-nous signaler encore la publication de nos dernières brochures de la série orange (dix sous l'exemplaire, \$1 la douzaine, \$8 le cent, \$70 le mille, port en plus): *La Race supérieure* (avec allocution de Mgr Béliveau) du R. P. Louis Lalande, S. J., dont neuf mille exemplaires sont déjà vendus, *la Valeur économique du français* (avec allocution de M. le sénateur Belcourt)) et *Si Dollard revenait...* de M. l'abbé Groulx, qui viennent de paraître. Notons rapidement aussi l'apparition de *Paul-Émile Lamarche, Œuvres-Hommages* (\$1 franco, \$10 la douzaine, \$75 le cent, port en plus), la réédition des *Refrains de chez nous* et la prochaine publication de *Pour la Défense de nos lois françaises*, de M. Antonio Perrault, et de la *Naissance d'une race*, de M. l'abbé Groulx.

On voit que notre service de publications ne chôme point. A nos amis d'accélérer la diffusion. Nous les prions de vouloir bien, dès maintenant, s'occuper de l'*Almanach*, qui sera vendu aux mêmes conditions que l'an passé : 20 sous l'exemplaire, \$15 le cent, \$115 le mille, et publié beaucoup plus tôt. Il faut se hâter de réunir les commandes pour fixer un tirage suffisant.

L'une de nos prochaines manifestations publiques sera le pèlerinage au pays de Dollard. Nous y reviendrons.

Jean BEAUCHEMIN.

PARTIE DOCUMENTAIRE

EN SASKATCHEWAN

Le premier congrès de l'Association des commissaires d'écoles franco-canadiens de la Saskatchewan, tenu à Regina les 18 et 19 février dernier, a adopté la délibération suivante :

Les commissaires d'école franco-canadiens de la Saskatchewan, réunis en convention à Regina, en leur qualité de dépositaires de l'autorité des parents,

1° Rétèrent l'expression de leur entière loyauté et de leur parfaite fidélité au Roi et à la Couronne britannique.

2° Ils affirment la volonté de tous les Franco-Canadiens de faire apprendre correctement à leurs enfants la langue anglaise qui est la langue principale de l'enseignement dans toutes leurs écoles. Comme témoignage de l'efficacité de leurs écoles, ils peuvent citer les résultats de plusieurs concours régionaux où le plus grand pourcentage des récompenses a été obtenu par les écoles franco-canadiennes.

3° Ils affirment le principe de droit naturel que l'éducation est une chose sacrée qui appartient d'abord aux parents et ils demandent que l'État respecte en matière d'éducation ce droit sacré.

4° Ils déplorent la campagne de fanatisme qui a été menée à travers la province par certains journaux et certaines organisations et considèrent cette campagne comme antipatriotique, parce qu'elle suscite des divisions funestes de race et de religion et est absolument contraire à la cause de l'éducation.

En conséquence, ils protestent formellement contre les propositions nos 12, 20 et 21 de la convention de la *Saskatchewan School Trustees Association*, tenue à Regina les 22 et 23 janvier dernier, propositions de nature à continuer cette agitation; ils protestent également contre les propositions nos 9, 22 et 26, qui démontrent que cette association et ceux qui la dirigent visent la question de langue.¹

5° Ils expriment leurs sincères remerciements aux ministres et à la majorité de la députation pour la reconnaissance qu'ils ont consa-

¹ Voici les résolutions visées :

9— Que la clause 9 de la loi scolaire soit amendée en retranchant les mots : « dont deux, au moins, catholiques romaines. »

(La clause 9 est ainsi conçue : Il est établi un conseil de l'instruction publique composé de cinq personnes, dont deux au moins, catholiques romaines, à être nommées par le lieutenant-gouverneur en conseil, lesquelles sont rémunérées de la façon que détermine le lieutenant-gouverneur en conseil.)

12—Attendu qu'il est communément admis que le Canadien français n'a pas de droit légal aux privilèges de sa langue en Saskatchewan; attendu que treize ou quatorze autres nationalités font partie de notre corps politique, en conséquence il est résolu : « Que dans l'opinion de cette convention, le privilège de langue accordé au français dans notre milieu est préjudiciable aux meilleurs intérêts de notre dominion. »

20—Que l'anglais soit la seule langue enseignée dans nos écoles publiques pendant les heures de classe et la seule langue d'instruction.

21—Que personne ne soit éligible à la charge de commissaire qui est incapable de lire et d'écrire la langue anglaise.

22—Qu'aucune école élémentaire, académie ou collège privé ne soit permis dans la province, sauf avec une licence, et que toute insti-

crée du principe de l'enseignement du français, tout en regrettant que ce principe n'ait pas été étendu dans son application à la Saskatchewan d'une façon plus large.

6° Ils demandent au gouvernement, et spécialement à l'honorable ministre de l'Éducation, de faciliter aux districts franco-canadiens l'enseignement du français par les mesures pédagogiques nécessaires.

7° Ils recommandent au gouvernement de fixer un minimum de traitement et d'établir un système régulier de pension pour les instituteurs et institutrices après un certain temps d'enseignement.

8° Cette convention recommande que dans les écoles rurales et de village l'instituteur voie à la surveillance des enfants durant l'heure du dîner et que ceci soit mentionné dans le contrat d'engagement. Pour faciliter cette surveillance, cette convention recommande également la construction obligatoire d'une maison contiguë à l'école pour le logement de l'instituteur.

9° Il serait désirable que les commissaires visitent leurs écoles au moins une fois par mois.

10° Cette convention est d'avis que le programme scolaire accorde plus d'importance à l'enseignement agricole.

11° Cette convention exprime le vœu qu'une plus grande place soit donnée, dans le programme d'études, à l'histoire du Canada dans les grades inférieurs et que le manuel soit révisé au point de vue des omissions et des erreurs historiques.

12° Cette convention exprime le vœu qu'un plus grand nombre de nos jeunes gens se consacrent à la carrière de l'enseignement.

13° Cette convention recommande aux commissions scolaires de faire distribuer chaque année des livres de prix aux élèves les plus méritants, afin de stimuler le progrès des études.

14° Cette convention exprime le vœu que les écoles franco-canadiennes s'unissent aux concours scolaires régionaux et qu'elles s'y fassent représenter par leurs élèves.

tution ainsi licenciée soit soumise aux règlements du département de l'éducation en ce qui concerne la direction et l'inspection, exactement de la même manière que les écoles publiques, mais qu'aucun octroi ne soit accordé à ces écoles privées.

26—Que toutes les corporations soient imposées et taxées au profit de l'école publique, comme autrefois, qu'aucune division des taxes scolaires des corporations ne soit faite avec les écoles catholiques et que la stipulation demandant la division des taxes des corporations soit rappelée, cette division étant préjudiciable aux écoles publiques.

15° Pour éviter les conflits de religion et de race, pour établir la paix et l'harmonie entre tous les éléments de notre province, cette convention émet le vœu que toutes les questions d'éducation dans la province soient soumises au contrôle d'un Conseil de l'Instruction publique à double section, catholique et protestante, composé des hommes les plus compétents en matière d'éducation et entièrement indépendants des partis politiques.

LA FÉDÉRATION CATHOLIQUE FRANCO-AMÉRICAINNE ET L'AMÉRICANISATION

A sa réunion du 25 février 1919, tenue à Worcester, Mass., la Fédération catholique franco-américaine a adopté la délibération suivante :

Il est arrêté :

1° Que la Fédération catholique franco-américaine admet que la connaissance de la langue anglaise peut favoriser une plus intime union politique, sociale et économique entre les divers groupes qui forment la nation américaine;

2° Que la Fédération catholique franco-américaine n'admet pas cependant que cette union exige l'abandon de la langue maternelle et des qualités ethniques de ces mêmes groupes;

3° Que la Fédération catholique franco-américaine soutient même que la conservation de la langue maternelle et des qualités ethniques ne peut qu'être utile à la culture intellectuelle et morale, et augmenter la valeur civique et économique des divers éléments de la nation.

4° Qu'en conséquence, la Fédération catholique franco-américaine s'inscrit en faux contre toute tentative de supprimer et de restreindre l'usage et l'enseignement des langues autres que la langue anglaise dans la famille, à l'école ou dans la presse;

5° Que la Fédération catholique franco-américaine engage ses membres à employer tous les moyens légitimes à leur disposition pour empêcher le projet dit d'américanisation de dévier de ses fins raisonnables;

6° Que la Fédération catholique franco-américaine suggère comme moyens d'action pratique :

a) de se servir de l'influence des chefs et des groupements franco-américains pour agir par la persuasion auprès des chefs et des groupes politiques et industriels au bénéfice des principes ci-dessus énoncés;

b) de recommander à ceux des nôtres qui ne savent pas assez l'anglais d'en compléter leur connaissance par la fréquentation des cours spéciaux qui s'organisent à cette fin.